

La soutenance de mémoire de Master en sciences sociales
- pilier anthropologie -

Léa D'Almeida

**Le système de reconnaissance des diplômes étrangers en Suisse.
Analyse des pratiques au sein du SEFRI et de l'association
*découvrir***

aura lieu le

18 septembre 2025 à 15h00

A.-L. Breguet 1, bâtiment MAPS, salle -010/-012

Directrice de mémoire : Christin Achermann

Expert : Etienne Piguet

En Suisse, une personne s'étant formée à l'étranger devra, selon la profession qu'elle souhaite exercer, faire reconnaître ses qualifications étrangères. Reconnaître un diplôme, c'est reconnaître que les qualifications que la personne étrangère a pour une profession donnée soient similaires aux qualifications qu'une personne s'étant formée en Suisse aurait. Pour permettre cela, il existe un système, géré par l'État, et dont différentes autorités gèrent les reconnaissances en fonction des diplômes qui sont alloués à chacune. Ce sont des street-level bureaucrats (Lipsky, 2010), c'est-à-dire des agent-e-s public-que-s au contact direct avec la population qui mettent en œuvre des politiques publiques et des lois, qui, cadré-e-s par du droit, reconnaissent ou non les diplômes. Iels travaillent dans des administrations bureaucratiques, dans lesquelles iels font face à de la bureaucratie. Dans leur travail de prise de décision, les agent-e-s décisionnel-le-s ont une certaine marge de manœuvre.

Faire une demande de reconnaissance est un processus long et compliqué. En effet, la procédure de demande se fait en ligne, au travers d'une plateforme dans laquelle le-a mandant-e doit se créer un compte sécurisé, puis remplir un formulaire et soumettre des documents. Puis, lorsque la demande est soumise, les agent-e-s décisionnel-le-s prennent le relais et passent par différentes étapes, dans lesquelles le-a mandant-e peut soit être informé-e de l'avancée de la procédure, soit être mis-e à contribution pour transmettre d'autres documents supplémentaires, avant de transmettre la décision. Afin d'aider les mandant-e-s qui vivent des difficultés dans ce processus de demande de reconnaissance, une association, autonome et non-mandatée par l'État, l'association *découvrir*, a ouvert, en son sein, un service spécialisé dans l'aide de reconnaissance des diplômes étrangers, le Service Redes.

Ce mémoire, effectué au sein de l'unité de reconnaissance des diplômes étrangers du SEFRI qui est une des autorités de reconnaissance et qui a également la charge de chapoter tout ce système étatique, ainsi qu'au sein de l'association *découvrir*, s'intéresse notamment à comprendre les différents rôles, ainsi que les relations entre les différentes instances et acteurices dans ce processus.